Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20261014-202610186-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 16/10/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	08/10/2026
Date d'affichage de la convocation	08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de conseillers votants	18

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale

Etaient absents excusés : Mme Sabrina LE BOLLOCH, Mme Nathalie FOUILLARD, M.Nabé DIARRASSOUBA, M.Denis MANCEAU
Etait absent :

Pouvoirs : de Mme Sabrina Le Bolloch à Mme Zilpa Vilsalmon, de Mme Nathalie Fouillard à Mme Aline Le Bouédec, de M. Nabé DIARRASSOUBA à Mme Céline Balluais

M.Quentin DESPAS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/10-186 : Objet : Salle Arc-en-Ciel – devis de réfection des sols

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

À la suite du contrôle sanitaire réalisé au restaurant scolaire, situé dans la salle Arc-en-Ciel, des travaux de remise en état du sol doivent être réalisés afin de répondre aux préconisations formulées à l'issue de ce contrôle.
Afin de répondre à ce besoin, deux entreprises ont été sollicitées et ont transmis les propositions suivantes :

- SARL LAIZÉ : 16 320,95€ HT ; soit 19 585,14€ TTC
- SARL JANVIER : 19 838,78€ HT ; soit 23 806,54€ TTC

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20261014-202610186-DE

Vu l'avis de la commission des finances du 02/09/2026
Vu l'avis du Bureau Municipal du 06/10/2026
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, et les débats

Après analyse des offres au regard de la nature des travaux à réaliser et des prestations proposées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont 3 pouvoirs par :
18 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Retenir** le devis de la société LAIZÉ pour un montant de travaux de 16 320,95€ HT.
- **Autoriser** Mme la Maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec cette délibération.
- **Préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 16/10/2026
- de la publication :
Le : 16/10/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC

Le Secrétaire de séance, M.Quentin DESPAS

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

Aline LE BOUÉDEC